

PIÈCES À FOURNIR POUR UNE CARTE DE RÉSIDENT

ORDINAIRE

- Une fiche de demande à remplir (à télécharger via le menu documenthèque du site ou à retirer à la DEI)
- l'ancienne carte (en cas de renouvellement) ;
- deux photos d'identité ;
- une photocopie de son passeport ou tout document de voyage dont l'échéance de validité est située à plus d'un (01) an de la date de la demande ;
- une photocopie du certificat d'identification personnel d'étranger (CIPE) ;
- la preuve de l'exercice d'un emploi ou d'une activité génératrice de revenus ou d'une promesse de contrat de travail ou la preuve de moyens de subsistance ou d'une garantie de prise en charge par un tiers des moyens de subsistance ;
- un extrait de casier judiciaire :
 - du pays d'origine ou de dernière résidence ou tout document en tenant lieu pour la première demande ;
 - du Bénin en cas de demande de renouvellement ;
- une quittance de paiement des frais de délivrance de la carte de résident payables via le site service-public.bj :
<https://service-public.bj/public/services/service/PS00409>